



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Il faut annuler les épreuves d'« E3C1 » partout là où cela s'avère nécessaire

Question écrite n° 37869

Texte de la question

M. Alexis Corbière interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les modalités de passage du baccalauréat au regard du contexte épidémique actuel. Le 21 février 2021, puis à nouveau le 18 mars, des représentants des enseignants et des parents d'élèves du lycée Jean Jaurès de Montreuil ont adressé un courrier au ministre de l'éducation nationale. Ils y dénonçaient la décision prise unilatéralement par le recteur de l'académie de Créteil qui enjoint l'établissement à reprogrammer le passage des épreuves d'« E3C1 » pour les élèves aujourd'hui en classe de terminale. À ce jour, ils n'ont reçu aucune réponse de l'éducation nationale. Au vu du contexte épidémique extrêmement dégradé en Seine-Saint-Denis, et des conséquences de plus d'un an de crise sur la scolarité des élèves, il ne semble pas que cette décision de reprogrammer des épreuves annulées l'an dernier soit fondée, tant d'un point de vue pédagogique que sanitaire. Les enseignants essaient tant bien que mal de suivre les programmes en vigueur malgré les absences d'une partie des agents du fait de mises à l'isolement ou de contaminations à la covid-19. Remettre ces épreuves dans l'agenda d'une année déjà fortement perturbée risquerait d'aggraver les difficultés déjà subies par les professeurs et les élèves. Par ailleurs, le maintien d'épreuves sans qu'aucun protocole sanitaire solide et efficace n'ait été imaginé pour que celles-ci se déroulent sans aucun danger pour les élèves, les enseignants ou le personnel d'entretien ne paraît pas raisonnable. Pour toutes ces raisons, il lui demande donc de bien vouloir prendre en compte le point de vue des professeurs et des parents d'élèves, et donc d'annuler ces épreuves au regard du contexte inédit qui pèse sur la fin d'année scolaire.

Texte de la réponse

La première série d'évaluation commune de la session 2021 du baccalauréat général et technologique n'a été annulée pour aucun candidat. La note de service du 15 juin 2020 relative aux modalités d'organisation du baccalauréat de la session 2021 pour l'année scolaire 2019/2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, rappelle que "conformément à la note de service n° 2019-110 du 23 juillet 2019 sur les modalités du contrôle continu, les établissements qui n'ont pas pu organiser la première série d'épreuves communes de contrôle continu pour la session 2021, ont jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021 pour organiser ces épreuves". La demande formulée par Monsieur le recteur de l'académie de Créteil au lycée Jean Jaurès de Montreuil visait par conséquent à permettre aux élèves de cet établissement de bénéficier pleinement de l'égalité de traitement à laquelle ils étaient en droit de prétendre dans le cadre de leur passation de l'examen du baccalauréat. Les évaluations maintenues ont été organisées dans des conditions propres à garantir la sécurité des candidats, dans le respect du protocole sanitaire national.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37869

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2873

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1906